

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 31 août 2020

Convocation du : 20 août 2020

Objet : Conventions d'utilisation de médiathèques communales

L'an deux mille vingt, le trente et un août à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de M. Maurice CHAUTANT, secrétaire.

Etaient présents : Jacques Francou, Jean Rousseau, Anne-Marie Gros, Monique Barthélémy, Marie-Paule Rogou, Laurent Celce, Alain Manivel, Christiane Acanfora, Michel Ricou-Charles, Robert Pauchon, Dominique Truc, Georges Lesbros, Rémy Frey, Fabien Gascard, Maurice Chautant, Roland Amador, Josette Revoux, Jean-Marie Gueyraud, Jean-Pierre Gauthier, Jean-Pierre Briouille, Olivier Regord, Christian Gilardeau-Truffinet, Christian Aubert, Jean Banal, Françoise Bellanger, Lamia Contrucci, Serge Eysseric, Gérald Griffit, Bernadette Saudemont.

Excusés : Françoise Pinet, Alain Boyoud, Roger Aquino, Mallorie Bourgogne, Jean-François Contoz, Jean-Claude Vallier, Alain Causse, Karine Pelloux, Rajaa Toussaint.

Pouvoirs : M. Bourgogne excusée a donné pouvoir à J. Revoux
J-F Contoz excusé a donné pouvoir à M. Chautant
A. Causse excusé a donné pouvoir à C. Gilardeau-Truffinet
K. Pelloux excusée a donné pouvoir à G. Griffit.

J-C Vallier a été remplacé par son suppléant J-P Gauthier.

Considérant que les enfants des diverses crèches et multi-accueil intercommunaux bénéficient de prêts de livres et peuvent être amenés à effectuer des sorties dans le cadre de leur projet pédagogique dans l'enceinte des équipements communaux de lecture publique, des conventions fixant les modalités d'utilisation de ce service doivent être établies avec les communes concernées : La Roche des Arnauds, Le Dévoluy, La Faurie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

DÉCIDE

d'autoriser le Président à signer lesdites conventions, jointes à la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 4 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

De 2020/69

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200831-De69_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2020

Affichage : 10/09/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

